

BASE AERIENNE DE SION - Elle devrait être fermée dans les années à venir, pourtant, dans sa réponse à une interpellation, le gouvernement suisse étudie la possibilité de la conserver.

Le Conseil fédéral laisse plus qu'une porte ouverte

PAR LAURENT SAVARY

Le cours de répétition de la base aérienne qui commence aujourd'hui aurait, selon les plans initiaux du Département fédéral de la défense (DDPS), dû être le dernier. En effet, dans la toute première mouture de son projet de réforme de l'armée, appelé DEVA, la base aérienne de Sion devait fermer ses portes en 2017. Les attermolements des Chambres fédérales autour de ce projet ont déjà repoussé l'échéance d'au moins une année.

Les demandes du canton entendues

Si jusqu'ici les demandes des autorités cantonales pour le maintien d'une activité minimum des forces aériennes sur le site sédunois n'avaient pas trouvé d'oreille attentive à Berne, le Conseil fédéral vient de faire un premier pas dans cette direction.

Le nouveau conseiller national Jean-Luc Addor, dans une interpellation déposée le 17 décembre 2015, voulait savoir si la base aérienne de Sion n'était pas indispensable à l'armée.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral affirme que *«le projet de développement de l'armée prévoit l'abandon de la base aérienne de Sion. Cependant, sur demande du Conseil d'Etat du canton du Valais, le DDPS étudie de nouveau la nécessité de maintenir Sion comme aérodrome de dégagement.»*

Par aéroport de dégagement, il faut comprendre que les jets militaires ne sont pas forcément stationnés ou engagés par la base aérienne de Sion. Mais le site doit être prêt à accueillir à tout moment des avions qui ne pourraient retourner pour des raisons techniques ou météorologiques à Payerne, Emmen ou Meiringen. Reste à savoir le besoin en personnel pour assurer ce rôle.

Trop tôt pour rentrer dans les détails

Pour le DDPS, il est encore trop tôt pour le dire puisque, au sujet de la possibilité de conserver Sion comme base de dégagement, *«cet examen est encore en cours»*, selon sa porte-parole Karin Suini. Impossible de savoir non plus si l'armée continuerait d'assumer le dégagement de la neige, l'entretien des radars ou le paiement de la taxe Skyguide, des postes qui se chiffrent à plusieurs millions, la porte-parole n'en dira pas plus. Seule certitude, *«une décision devrait être prise dans le courant de cette année»*.

Cela va dans la bonne direction pour le canton

Du côté des différentes autorités valaisannes qui s'occupent de ce dossier, on affiche une certaine retenue par rapport à cette prise de position du Conseil fédéral. *«Je constate, et c'est l'essentiel, que les lettres du gouvernement cantonal ont eu leur effet»*, reconnaît Jean-René Fournier, président du comité de pilotage de l'aéroport. *«Nous travaillons dans ce sens»*, affirme pour sa part le conseiller d'Etat Oskar Freysinger chargé de ce dossier. *«Le groupe de travail mis en place fait du bon travail. Mais le fait qu'il y ait une réévaluation en cours ne signifie pas encore que la base aérienne sera conservée au final.»*

Du côté de la Ville, Marcel Maurer ne souhaite pas s'exprimer sur ce sujet, *«puisque'il y a un groupe de contact qui se charge de ça»*. Tous les interlocuteurs relèvent en tout cas que cela va dans la bonne direction.

Jusqu'ici dans ce dossier, ville et canton n'étaient pas sur la même longueur d'onde, ce qui a causé passablement de remous dans les discussions avec les différents responsables du DDPS.

Aujourd'hui, il semble que tout le monde tire à la même corde. En apparence en tout cas.

Plusieurs facteurs parlent pour Sion

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette réévaluation du statut de la base aérienne de Sion par le DDPS. Les aéroports internationaux, comme Genève et Zurich, peuvent toujours être utilisés comme aéroports de dégagement. Des exercices y ont d'ailleurs lieu chaque année. Mais la mise en place d'une permanence aérienne avec des avions armés depuis la base de Payerne pourrait augmenter les chances de voir un F/A-18 armé se poser sur ces aéroports. Ce qui n'enchant pas particulièrement les responsables des aéroports civils.

La réponse du Conseil fédéral montre également que la disponibilité de la base aérienne de Sion a permis d'accueillir quatre F/A-18 qui n'ont pas pu retourner à Meiringen en janvier 2015 pour des raisons météorologiques. En outre, pour que les forces aériennes puissent engager des avions, elles doivent toujours disposer de deux bases actives. Or, durant quinze jours en 2015, *«seule la disponibilité de Sion comme aérodrome de dégagement a permis aux jets d'effectuer leurs vols comme prévu»*, lit-on dans la réponse officielle.

Dans une autre question du conseiller national Jean-Luc Addor, le Conseil fédéral a peut-être donné d'autres arguments pour conserver Sion sur sa liste des bases aériennes. Si la base logistique de l'armée dépense, depuis 2012, 570 000 francs pour le déneigement des sites des Forces aériennes, ce ne sont que 60 000 francs pour Sion, alors que cela coûte 370 000 à Meiringen ou 100 000 à Payerne. Seul Emmen engendre de plus faibles coûts dans ce domaine avec 35 000 francs. **LS**